



Pêches et Océans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Fisheries and Oceans  
Canada

Canadian  
Coast Guard

# Avis aux navigateurs

Édition n° 06/2024  
28 juin 2024



Sécurité d'abord, Service constant

## Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest  
Édition n° 06/2024

Also available in English:  
Notices to Mariners – Monthly Western Edition  
Edition No. 06/2024

**Publié sous l'autorité de :**

Programmes de la Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Pêches et Océans Canada  
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer  
avec [DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca).

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par le ministre des Pêches, des Océans  
et de la Garde côtière canadienne, 2024.

No de cat. Fs152-9F-PDF (fichier PDF, français)  
ISSN 2817-0261

No de cat. Fs152-9E-PDF (fichier PDF, anglais)  
ISSN 2817-0253

Une version Web est disponible ici :  
[Avis aux navigateurs – Publications mensuelles](#) (français)  
[Notices to Mariners – Monthly Editions](#) (anglais)

## Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante :

- 1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
- 1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
- 1 mètre = 3,28 pieds

### Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

### Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : [DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca).

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à [shcinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfo-mpo.gc.ca).

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- \*16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

### Le site Web de NOTMAR – Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

## Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

### Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1312	Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-MAI-2019 - NAD 1983			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	05-AOÛT-2022			LNM/D. 24-SEPT-2021
Modification de la carte	Modifier			46°03'32.4"N 073°03'21.6"W
	(Voir la carte 1 P16)			(Q2022035) LF(2177) MPO(6410690-01)
	No. de référence Carte 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

**Note** : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

### Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer à [Service Hydrographique du Canada – Liste des cartes marines](#).

## Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

### Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation<sup>1</sup> qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des [avertissements de la navigation de la GCC](#).

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p><b>Région de l'Ouest</b> <b>Centre des SCTM de Prince Rupert</b></p> <p>AVNAV séries « P »</p> <p>Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2</p> <p>Téléphone : 250-627-3070</p> <p>Courriel : <a href="mailto:AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca">AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca</a></p>	<p><b>Région de l'Arctique</b> <b>*Centre des SCTM d'Iqaluit</b></p> <p><i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p>Téléphone : 867-979-5269 Télécopieur : 867-979-4264</p> <p>Courriel : <a href="mailto:AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca">AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</a></p>
--	--

\*Service disponible en français et en anglais.

<sup>1</sup> L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

## Table des matières

<b>Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité</b>	<b>1</b>
*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique.....	1
*1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique .....	1
*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés .....	2
*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport .....	3
*505/24 Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Nirytutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement .....	5
*601/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines .....	7
*602/24 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	8
*603/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	8
*604/24 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 12, No. 13, No. 14 et No. 15/2024 .....	9
*605/24 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l' <i>Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024</i> - Partie C, Avis 27A : Lignes directrices concernant la circulation des navires de fort gabarit et de forte longueur .....	9
<b>Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires</b>	<b>10</b>
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs .....	10
<b>Partie 2 : Corrections aux cartes</b>	<b>11</b>
<b>Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime</b>	<b>24</b>
*613/24 Aides radio à la navigation maritime 2024 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) .....	24
<b>Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada</b>	<b>32</b>
<b>Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume</b>	<b>33</b>

## Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3410	<a href="#">11</a>				
3411	<a href="#">11, 33</a>				
3424	<a href="#">11</a>				
3442	<a href="#">12</a>				
3475	<a href="#">12, 33</a>				
3488	<a href="#">10, 12, 13, 14, 15</a>				
3490	<a href="#">10</a>				
3492	<a href="#">15, 33</a>				
3493	<a href="#">33</a>				
3494	<a href="#">33</a>				
3539	<a href="#">15, 16</a>				
3540	<a href="#">16</a>				
3546	<a href="#">16</a>				
3647	<a href="#">17, 18</a>				
3674	<a href="#">18, 19</a>				
3811	<a href="#">7</a>				
3977	<a href="#">20</a>				
3986	<a href="#">20, 21, 22</a>				
6035	<a href="#">22, 23</a>				
6432	<a href="#">23</a>				
7664	<a href="#">23</a>				

## Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

---

### **\*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique**

(Publication récurrente de l'avis \*505/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2023*.)

Les navigateurs sont informés que le SHC a adopté le Modèle magnétique mondial (WMM) harmonisé, qui se trouve sur le site web du NCEI/NOAA. Les anciennes informations concernant la déclinaison de la rose de compas sur les produits de navigation du SHC peuvent être mises à jour en utilisant le site web : [Magnetic Declination Estimated Value](#). Bien que les différences dans les déclinaisons des modèles soient faibles chaque année, elles peuvent gagner en importance sur une longue période.

### **\*1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique**

(Publication récurrente de l'avis \*1004/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 10/2023*.)

Référence : Avis \*905/22 est annulé.

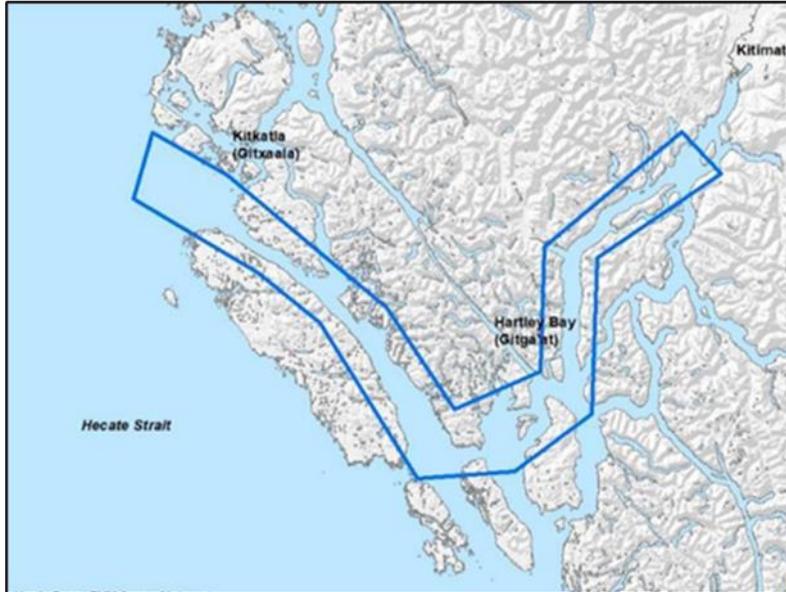
Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Wright;
- le passage Lewis;
- le passage Otter;
- le passage de Nepean;
- le chenal Principe.

**Le document complet des lignes directrices est disponible au [Colombie-Britannique – Côte Nord](#)  
[Lignes directrices sur la gestion des voies navigables](#).**

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.



Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
  - les zones de sécurité côtière;
  - les mesures de routage;
  - les réductions de la vitesse;
  - les croisements et les passages;
  - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
  - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

**\*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés**

(Publication récurrente de l'avis \*1207/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest* 12/2023.)

Les dossiers du Service hydrographique du Canada pourraient contenir des noms géographiques susceptibles d'être considérés comme inappropriés, offensants et péjoratifs. Les autorités de dénomination géographique s'affairent à corriger plusieurs toponymes offensants, le processus de révision est en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les noms géographiques inappropriés, veuillez consulter [l'annonce suivante](#).

**\*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii - Zone de protection volontaire pour le transport**

(Publication récurrente de l'avis \*208/24, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 02/2024.*)

Référence : Avis \*1105/21 est annulé.

**Zone de protection volontaire pour le transport maritime, rive ouest de Haida Gwaii (anciennement îles de la Reine-Charlotte)**

L'emplacement éloigné de Haida Gwaii, son littoral accidenté, son riche patrimoine écologique et culturel, et les conditions météorologiques et de mer variables rendent l'île vulnérable aux risques de pollution causés par les panes et les accidents maritimes. La zone de navigation étant plus au large, le temps de réponse adéquat à une urgence sera augmenté, réduisant les risques potentiels d'incidents maritimes. Cela réduit les risques d'échouement et de déversements d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la rive ouest de Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans la zone de protection volontaire, on demande aux bâtiments commerciaux d'une jauge brute de 500 ou plus de respecter une distance minimale de 50 milles marins de la rive ouest de Haida Gwaii, avec les exemptions suivantes :

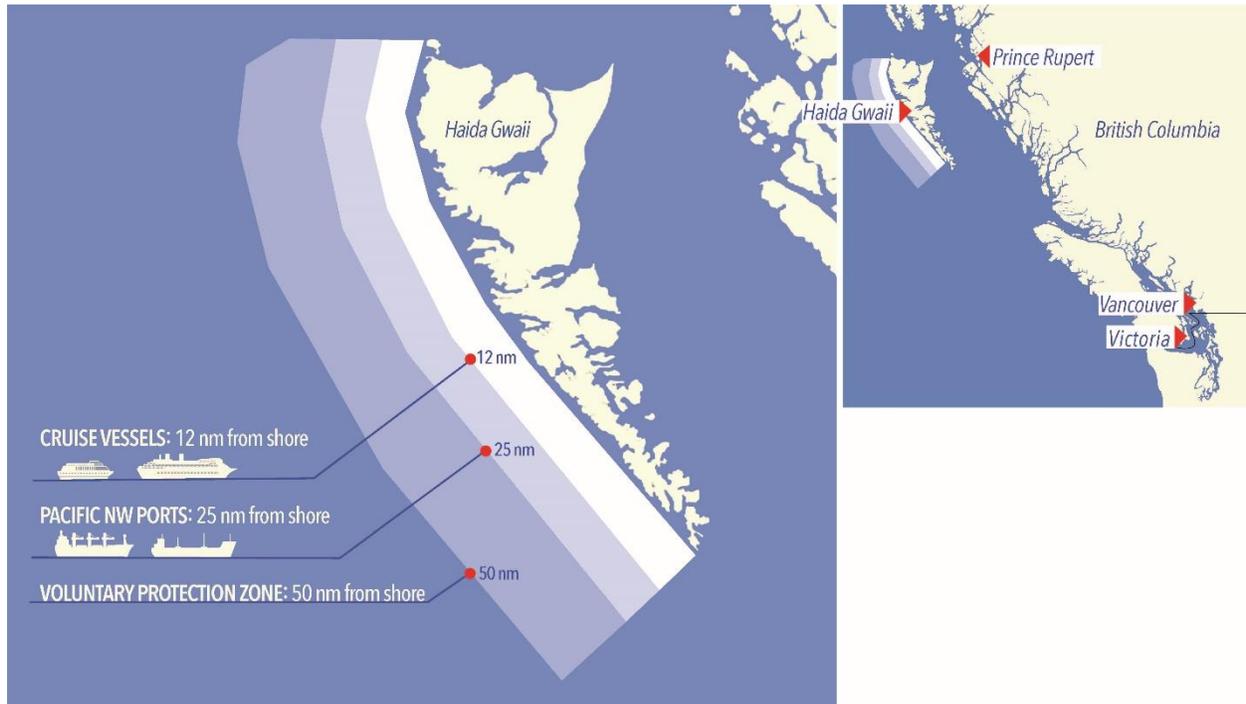
**Exemptions de la distance de 50 milles marins demandée :**

- Navires de croisière, qui doivent observer une distance minimale de 12 milles marins de la rive.
- On demande aux bâtiments qui naviguent de l'Alaska à la Colombie-Britannique ou à l'État de Washington, ou vice versa, dans la zone de protection volontaire de respecter une distance d'au moins 25 milles marins de la rive.
- Aucune distance minimale n'est demandée pour les remorqueurs et les chalands (y compris les remorqueurs qui pousse et à l'épaule ) ni pour les bâtiments menant des activités de pêche commerciale.
- Les bâtiments visés par le présent bulletin ne sont pas tenus de respecter les distances minimales demandées si cela peut compromettre la sécurité de la navigation, du bâtiment, des passagers ou du fret.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

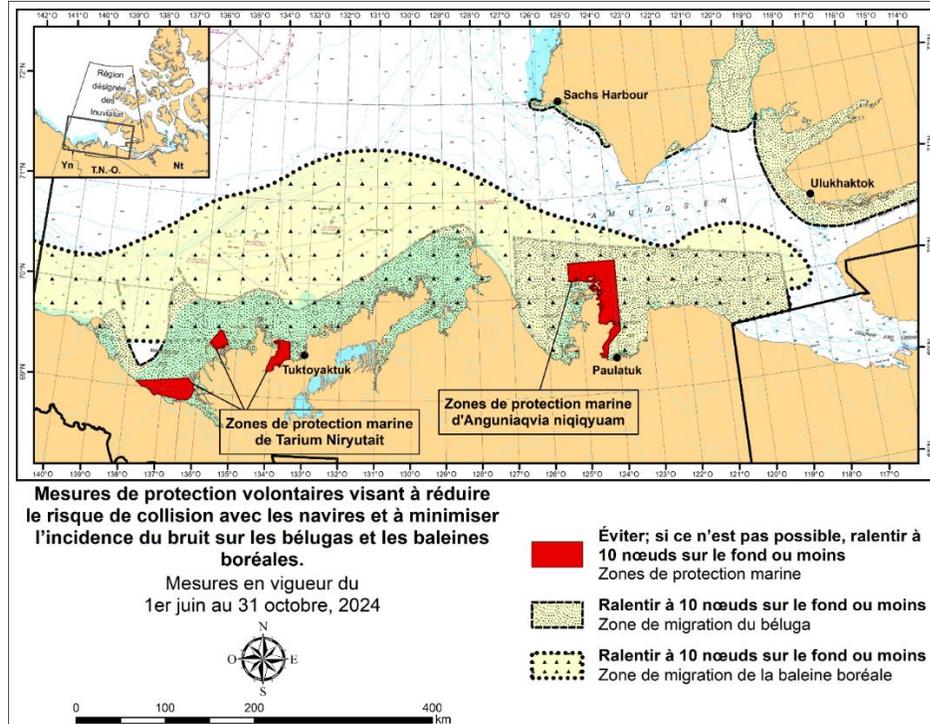
54° 15.436' N	133° 04.788' W
54° 17.572' N	134° 02.484' W
54° 13.614' N	134° 19.427' W
54° 11.786' N	134° 30.841' W
53° 44.036' N	134° 32.677' W
53° 11.118' N	134° 16.412' W
52° 18.483' N	133° 20.917' W
51° 24.590' N	132° 04.081' W
51° 56.158' N	131° 01.830' W

On demande aux bâtiments de respecter volontairement ces distances, seulement lorsque cela ne compromet pas la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et du fret.



**\*505/24 Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement**

(Publication récurrente de l'avis \*505/24, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2024.*)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la [Convention définitive des Inuvialuit](#) (*en anglais seulement*). La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

**MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES**

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A dans la Partie A2 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024*.

**MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES**

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2024. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

**Évitement (zone rouge) :** Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds sur le fond et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds sur le fond ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

**Réduction de la vitesse à 10 nœuds sur le fond ou moins (zone jaune) :** Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds sur le fond ou moins, qu'ils demeurent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

### Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

Sous-secteur d'Okeevik		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

Sous-secteur de Kittigaryuit		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

Sous-secteur de Niaqunnaq		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07.8"	Environ 124° 21' 32.0"
B	Environ 70° 12' 00.0"	124° 31' 55.2"
C	70° 08' 22.0"	Environ 124° 41' 45.0"
D	70° 09' 09.9"	Environ 124° 57' 42.0"
E	Environ 70° 09' 13.0"	125° 05' 28.6"
F	70° 09' 13.2"	125° 17' 53.0"
G	70° 20' 00.0"	125° 17' 53.0"
H	70° 20' 00.0"	123° 54' 17.5"
I	69° 37' 20.6"	123° 54' 17.5"
J	69° 30' 00.0"	124° 15' 34.7"

Zone 2		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15.8"	Environ 124° 41' 51.0"
L	70° 04' 48.6"	Environ 124° 41' 54.0"
M	70° 02' 12.9"	Environ 124° 35' 23.0"
N	70° 02' 12.9"	Environ 124° 35' 29.0"

**\*601/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié	Cat#	Prix
<b>Cartes retirées en permanence</b>						
3811	Harbours in Queen Charlotte Islands/Havres dans Îles de la Reine-Charlotte					

**\*602/24 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
<b>Cartes nouvelles</b>			
CA56PRWA (Edn 1.000)	CA56PRWA	1:4 000	2024-06-07
CA56SSAA (Edn 1.000)	CA56SSAA	1:6 000	2024-06-07
CA56XRHA (Edn 1.000)	CA56XRHA	1:2 000	2024-06-07
CA56YRPA (Edn 1.000)	CA56YRPA	1:2 000	2024-06-07
CA573RCA (Edn 1.000)	CA573RCA	1:11 000	2024-06-07
CA573RDA (Edn 1.000)	CA573RDA	1:11 000	2024-06-07
CA578R4A (Edn 1.000)	CA578R4A	1:2 000	2024-06-07
CA57DQTA (Edn 1.000)	CA57DQTA	1:4 000	2024-06-07
CA57EQXA (Edn 1.000)	CA57EQXA	1:2 000	2024-06-07
CA580QMA (Edn 1.000)	CA580QMA	1:2 000	2024-06-07
<b>Cartes retirées en permanence</b>			
CA576054	Hopedale Harbour		
CA576364	Cut Throat Harbour and/et East Harbour	Remplacé par CA56SSAA	
CA576531	Nain	Remplacé par CA57EQXA	
CA576602	Postville	Remplacé par CA56XRHA	
CA576605	Natuashish	Remplacé par CA578R4A	
CA576654	Voisey Bay Wharf	Remplacé par CA57DQTA	
CA576667	Landing Beach, Saglek Bay	Remplacé par CA580QMA	
CA576737	Rigolet	Remplacé par CA56PRWA	
CA676476	Makkovik	Remplacé par CA56YRPA	

**\*603/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié
<b>Cartes retirées en permanence</b>				
RM-3811	Harbours in Queen Charlotte Islands/Havres dans îles de la Reine-Charlotte			

**\*604/24 Transports Canada - Bulletin de la sécurité des navires No. 12, No. 13, No. 14 et No. 15/2024**

Des nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ont récemment été publiés sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquez sur les liens ci-dessous :

[Bulletin No. 12/2024](#) – Lignes directrices sur le désarmement et sur la relocalisation en toute sécurité des barges pétrolières à simple coque retirées du service  
No SGDDI : 20313835

[Bulletin No. 13/2024](#) – Pratique risquée de l'échouage partiel de barges  
No SGDDI : 20313864

[Bulletin No. 14/2024](#) – Pêche : Procédures de sécurité des bâtiments de pêche et familiarisation de l'équipage  
No SGDDI : 20282714

[Bulletin No. 15/2024](#) – Maintenant en vigueur : Exigences de rejet pour les navires de croisière  
No SGDDI : 20360790

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au [securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca) ou 1-855-859-3123 (sans frais).

**\*605/24 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024 - Partie C, Avis 27A : Lignes directrices concernant la circulation des navires de fort gabarit et de forte longueur**

De nombreuses modifications ont été apportées à l'avis 27A, Lignes directrices concernant la circulation des navires de fort gabarit et de forte longueur.

La dernière version de cet avis est disponible sur le [site web des Avis aux navigateurs](#).

## Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

### Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (n° LF)	L'intention de l'avis
<b>Côte du Pacifique</b>			
<a href="#">514(P)/24</a>	3488	5238	Bouée non lumineuse à être enlevée
<a href="#">515(P)/24</a>	3490	5237	Bouée non lumineuse à être enlevée

Veillez vous référer à la publication des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#) pour plus de détails.

### Eaux intérieures

#### Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

#### Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

### Côte du Pacifique

#### Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

#### Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

## Partie 2 : Corrections aux cartes

<b>3410 - Sooke Inlet to/à Parry Bay - Nouvelle édition - 17-MAI-2013 - WGS84</b>		LNМ/D. 28-OCT-2022
28-JUIN-2024		
Rayer	la profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570101	48°22'00.3"N 123°43'15.2"W  <i>MPO(6204933-01)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570101	48°22'00.4"N 123°43'15.5"W  <i>MPO(6204933-02)</i>
<b>3411 - Sooke - Nouvelle édition - 15-MARS-2013 - WGS84</b>		LNМ/D. 12-MARS-2021
28-JUIN-2024		
Rayer	la profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570101	48°22'00.3"N 123°43'15.2"W  <i>MPO(6204933-01)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570101	48°22'00.4"N 123°43'15.5"W  <i>MPO(6204933-02)</i>
<b>3424 - Approaches to/Approches à Oak Bay - Nouvelle édition - 12-SEPT-2003 - NAD 1983</b>		LNМ/D. 15-SEPT-2023
28-JUIN-2024		
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570214	48°25'32.0"N 123°16'09.0"W  <i>MPO(6204940-01)</i>
Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570214	48°25'20.8"N 123°17'25.3"W  <i>MPO(6204940-02)</i>
Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570214	48°25'27.6"N 123°17'42.9"W  <i>MPO(6204940-03)</i>
Porter	une profondeur de 2.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570214	48°26'45.6"N 123°16'24.0"W  <i>MPO(6204940-04)</i>
Porter	une profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570214	48°24'27.8"N 123°17'53.9"W  <i>MPO(6204940-05)</i>
Porter	une profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570214	48°25'15.8"N 123°17'46.8"W  <i>MPO(6204940-06)</i>

**3442 - North Pender Island to/à Thetis Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983**

07-JUIN-2024

LNMD. 24-MAI-2024

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y  
(Voir la Carte 1, Q58)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570297, CA670748  
49°00'24.5"N 123°08'58.5"W  
MPO(6204958-01)

**3475 - Osborn Bay - Nouvelle édition - 30-AVR-2021 - WGS84**

28-JUIN-2024

LNMD. 18-AOÛT-2023

Porter une profondeur de 0.6 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°53'02.2"N 123°38'08.1"W  
MPO(6204938-01)

Rayer la profondeur de 1.5 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°52'58.1"N 123°37'54.6"W  
MPO(6204938-02)

Porter une profondeur de 0.7 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°52'58.0"N 123°37'54.5"W  
MPO(6204938-03)

Rayer la profondeur de 1.2 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°52'48.6"N 123°37'44.9"W  
MPO(6204938-04)

Porter une profondeur de 0.9 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°52'48.9"N 123°37'45.3"W  
MPO(6204938-05)

Rayer la profondeur de 2.6 mètres  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°53'08.6"N 123°38'04.1"W  
MPO(6204938-06)

Porter une profondeur de 1.5 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°53'09.3"N 123°38'04.0"W  
MPO(6204938-07)

Rayer la profondeur de 1.5 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°53'00.4"N 123°38'07.6"W  
MPO(6204938-08)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.3 mètre  
(Voir la Carte 1, K11)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570155  
48°53'00.5"N 123°38'07.5"W  
MPO(6204938-09)

**3488 - Crescent Island to/à Strawberry Island - Sheet/Feuille 1 - Carte nouvelle - 21-OCT-1994 - NAD 1983**

14-JUIN-2024

LNMD. 12-AVR-2024

Porter une profondeur de 1.4 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
49°07'52.5"N 122°13'18.9"W  
MPO(6204946-01)

Rayer	la profondeur de 2.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'00.8"N 122°12'47.3"W <i>MPO(6204946-02)</i>
Porter	une profondeur de 2.0 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'00.7"N 122°12'48.6"W <i>MPO(6204946-03)</i>
Rayer	la profondeur de 4.6 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'18.0"N 122°14'23.2"W <i>MPO(6204946-04)</i>
Porter	une profondeur de 2.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'17.7"N 122°14'22.2"W <i>MPO(6204946-05)</i>
Porter	une profondeur de 2.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°07'53.8"N 122°13'25.3"W <i>MPO(6204946-06)</i>
Porter	une profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°07'56.8"N 122°13'36.4"W <i>MPO(6204946-07)</i>
Porter	une profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'22.9"N 122°10'59.2"W <i>MPO(6204946-08)</i>
Rayer	la profondeur de 3.7 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°07'48.9"N 122°13'03.1"W <i>MPO(6204946-09)</i>
Porter	une profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°07'49.4"N 122°13'02.4"W <i>MPO(6204946-10)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'30.4"N 122°10'21.5"W <i>MPO(6204946-11)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'27.5"N 122°10'18.9"W <i>MPO(6204946-12)</i>
Porter	une profondeur de 2.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'21.7"N 122°11'04.8"W <i>MPO(6204946-13)</i>
Rayer	la profondeur de 4.7 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'06.8"N 122°14'02.3"W <i>MPO(6204946-14)</i>
Porter	une profondeur de 2.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'06.9"N 122°14'02.4"W <i>MPO(6204946-15)</i>
Porter	une profondeur de 3.0 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°07'48.5"N 122°12'54.8"W <i>MPO(6204946-16)</i>

Porter	une profondeur de 3.1 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'23.3"N 122°10'51.9"W <i>MPO(6204946-17)</i>
Rayer	la profondeur de 4.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'25.2"N 122°10'47.0"W <i>MPO(6204946-18)</i>
Porter	une profondeur de 3.1 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'25.2"N 122°10'48.3"W <i>MPO(6204946-19)</i>
Rayer	la profondeur de 7.7 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'18.6"N 122°11'08.9"W <i>MPO(6204946-22)</i>
Porter	une profondeur de 3.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'19.3"N 122°11'08.5"W <i>MPO(6204946-23)</i>
Porter	une profondeur de 3.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'28.2"N 122°10'32.3"W <i>MPO(6204946-24)</i>
Rayer	la profondeur de 4.6 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'29.2"N 122°10'29.1"W <i>MPO(6204946-25)</i>
Porter	une profondeur de 3.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'29.3"N 122°10'29.8"W <i>MPO(6204946-26)</i>

**3488 - Strawberry Island to/à Harrison Mills - Sheet/Feuille 2 - Carte nouvelle - 21-OCT-1994 - NAD 1983**

14-JUIN-2024

LNM/D. 12-AVR-2024

Porter	une profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'22.9"N 122°10'59.2"W <i>MPO(6204946-08)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'30.4"N 122°10'21.5"W <i>MPO(6204946-11)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'27.5"N 122°10'18.9"W <i>MPO(6204946-12)</i>
Porter	une profondeur de 2.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'21.7"N 122°11'04.8"W <i>MPO(6204946-13)</i>
Porter	une profondeur de 3.1 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'23.3"N 122°10'51.9"W <i>MPO(6204946-17)</i>
Rayer	la profondeur de 4.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'25.2"N 122°10'47.0"W <i>MPO(6204946-18)</i>

Porter	une profondeur de 3.1 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'25.2"N 122°10'48.3"W  <i>MPO(6204946-19)</i>
Porter	une profondeur de 3.3 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'30.4"N 122°10'02.7"W  <i>MPO(6204946-20)</i>
Porter	une profondeur de 3.4 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'17.2"N 122°09'51.1"W  <i>MPO(6204946-21)</i>
Rayer	la profondeur de 7.7 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'18.6"N 122°11'08.9"W  <i>MPO(6204946-22)</i>
Porter	une profondeur de 3.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'19.3"N 122°11'08.5"W  <i>MPO(6204946-23)</i>
Porter	une profondeur de 3.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'28.2"N 122°10'32.3"W  <i>MPO(6204946-24)</i>
Rayer	la profondeur de 4.6 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'29.2"N 122°10'29.1"W  <i>MPO(6204946-25)</i>
Porter	une profondeur de 3.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'29.3"N 122°10'29.8"W  <i>MPO(6204946-26)</i>
Porter	une profondeur de 3.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'16.0"N 122°10'04.3"W  <i>MPO(6204946-27)</i>
Porter	une profondeur de 4.3 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'19.6"N 122°09'52.4"W  <i>MPO(6204946-28)</i>
Porter	une profondeur de 4.4 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°08'21.7"N 122°09'54.5"W  <i>MPO(6204946-29)</i>

**3492 - Roberts Bank - Nouvelle édition - 09-DÉC-2011 - NAD 1983**  
07-JUIN-2024

LNLM/D. 24-FÉVR-2023

Rayer	la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y (Voir la Carte 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570297, CA670748	49°00'24.5"N 123°08'58.5"W  <i>MPO(6204958-01)</i>
-------	---	--

**3539 - Seymour Narrows - Nouvelle édition - 30-MARS-2007 - NAD 1983**  
21-JUIN-2024

LNLM/D. 29-DÉC-2023

Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570018	50°07'11.8"N 125°22'52.5"W  <i>MPO(6204935-01)</i>
--------	--	--

Rayer	la profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570018	50°07'16.0"N 125°22'45.3"W	MPO(6204935-02)
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570018	50°07'16.2"N 125°22'44.5"W	MPO(6204935-03)
Porter	une profondeur de 1.0 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570018	50°07'30.2"N 125°22'47.5"W	MPO(6204935-04)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 2.4 mètres (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570018	50°08'51.7"N 125°21'01.2"W	MPO(6204935-05)
<b>3540 - Approches to/Approches à Campbell River - Nouvelle édition - 09-SEPT-2022 - WGS84</b>			
07-JUIN-2024			LN/D. 14-JUIL-2023
Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - <a href="https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3540_6204957_1_202405081038.pdf">https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3540_6204957_1_202405081038.pdf</a> Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570195	50°03'00.0"N 125°16'00.0"W	MPO(6204957-01)
<b>3546 - Broughton Strait - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983</b>			
07-JUIN-2024			LN/D. 29-DÉC-2023
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte 1, S4)	50°38'04.9"N 126°43'20.5"W	(P2024005) LF(556) MPO(6204893-01)
Porter	un réflecteur radar (Voir la Carte 1, S4)	50°35'54.6"N 127°01'29.4"W	(P2024006) LF(550.8) MPO(6204894-01)
<b>3546 - Port McNeill - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983</b>			
07-JUIN-2024			LN/D. 29-DÉC-2023
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570027	50°35'27.4"N 127°04'40.9"W	MPO(6204934-01)
Rayer	la profondeur de 8.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570027	50°35'25.3"N 127°04'31.1"W	MPO(6204934-02)
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570027	50°35'25.0"N 127°04'31.2"W	MPO(6204934-03)

**3647 - Port San Juan - Nouvelle édition - 31-DÉC-2004 - NAD 1983**

28-JUIN-2024

LNMD. 21-OCT-2022

Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°32'59.3"N 124°28'57.4"W	
			<i>MPO(6204939-01)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°32'53.0"N 124°29'04.8"W	
			<i>MPO(6204939-02)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°32'50.1"N 124°29'13.3"W	
			<i>MPO(6204939-03)</i>
Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°34'34.0"N 124°24'56.1"W	
			<i>MPO(6204939-04)</i>
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°33'08.7"N 124°28'38.1"W	
			<i>MPO(6204939-05)</i>
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°32'32.2"N 124°27'01.2"W	
			<i>MPO(6204939-06)</i>
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°34'37.6"N 124°24'54.6"W	
			<i>MPO(6204939-07)</i>
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°32'48.2"N 124°26'38.1"W	
			<i>MPO(6204939-08)</i>
Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°32'31.8"N 124°27'04.8"W	
			<i>MPO(6204939-09)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°33'34.2"N 124°27'57.5"W	
			<i>MPO(6204939-10)</i>
Porter	une profondeur de 2.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°32'19.3"N 124°27'19.2"W	
			<i>MPO(6204939-11)</i>
Porter	une profondeur de 2.5 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184	48°33'31.6"N 124°28'05.9"W	
			<i>MPO(6204939-12)</i>

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.2 mètre  
(Voir la Carte 1, K11)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570184  
48°34'39.7"N 124°24'50.7"W  
MPO(6204939-13)

**3674 - Hayden Passage - Carte nouvelle - 01-DÉC-1995 - NAD 1983**

21-JUIN-2024

LNMD. 10-MAI-2024

Rayer la profondeur de 0.4 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570092  
49°23'52.2"N 126°06'52.1"W  
MPO(6204932-01)

Porter une profondeur de 0.1 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570092  
49°23'51.7"N 126°06'50.5"W  
MPO(6204932-02)

Rayer la profondeur de 3.8 mètres  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570092  
49°23'23.2"N 126°05'33.6"W  
MPO(6204932-03)

Porter une profondeur de 0.5 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570092  
49°23'23.8"N 126°05'33.6"W  
MPO(6204932-04)

Rayer la profondeur de 2.1 mètres  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570092  
49°23'58.5"N 126°06'58.9"W  
MPO(6204932-05)

Porter une profondeur de 1.2 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570092  
49°23'58.5"N 126°06'59.7"W  
MPO(6204932-06)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.4 mètre  
(Voir la Carte 1, K11)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570092  
49°24'16.3"N 126°07'31.7"W  
MPO(6204932-07)

**3674 - Hot Springs Cove - Carte nouvelle - 01-DÉC-1995 - NAD 1983**

21-JUIN-2024

LNMD. 10-MAI-2024

Porter une profondeur de 0.1 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093  
49°20'59.1"N 126°17'09.2"W  
MPO(6204931-01)

Rayer la profondeur de 0.5 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093  
49°21'05.3"N 126°15'43.4"W  
MPO(6204931-02)

Porter une profondeur de 0.2 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093  
49°21'05.2"N 126°15'43.0"W  
MPO(6204931-03)

Rayer	la profondeur de 1.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°21'30.7"N 126°16'10.4"W  <i>MPO(6204931-04)</i>
Porter	une profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°21'31.1"N 126°16'09.8"W  <i>MPO(6204931-05)</i>
Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'57.2"N 126°17'02.0"W  <i>MPO(6204931-06)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'42.9"N 126°16'51.5"W  <i>MPO(6204931-07)</i>
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'48.5"N 126°15'35.6"W  <i>MPO(6204931-08)</i>
Rayer	la profondeur de 4.4 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'59.0"N 126°16'37.7"W  <i>MPO(6204931-09)</i>
Porter	une profondeur de 2.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'59.0"N 126°16'38.4"W  <i>MPO(6204931-10)</i>
Porter	une profondeur de 2.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'53.6"N 126°16'11.1"W  <i>MPO(6204931-11)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'53.5"N 126°16'18.5"W  <i>MPO(6204931-12)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'47.5"N 126°15'35.4"W  <i>MPO(6204931-13)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.4 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'46.4"N 126°16'36.6"W  <i>MPO(6204931-14)</i>
Rayer	la profondeur de 2.5 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570093	49°20'46.8"N 126°16'37.9"W  <i>MPO(6204931-15)</i>

**3977 - Douglas Channel - Carte nouvelle - 27-DÉC-2013 - WGS84**

14-JUIN-2024

LN/D. 15-MARS-2024

Rayer l'obstruction avec une profondeur connue de 140 mètres  
(Voir la Carte 1, K41) 53°29'10.6"N 129°10'59.9"W  
MPO(6204962-01)

Rayer l'obstruction avec une profondeur connue de 38 mètres  
(Voir la Carte 1, K41) 53°29'02.3"N 129°10'38.2"W  
MPO(6204962-02)

**3986 - Griffith Harbour - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983**

07-JUIN-2024

LN/D. 15-MARS-2024

Porter une profondeur de 1.2 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-01)

Porter une profondeur de 1.1 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-02)

Rayer la profondeur de 0.6 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-03)

Porter une profondeur de 0.1 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-04)

Porter une profondeur de 0.7 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-05)

Porter une profondeur de 1.6 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-06)

Rayer la profondeur de 4.1 mètres  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-07)

Porter une profondeur de 1.7 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-08)

Rayer la profondeur de 1.4 mètre  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623  
MPO(6204956-09)

Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'59.5"N 130°32'29.2"W  <i>MPO(6204956-10)</i>
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'32.1"N 130°32'11.3"W  <i>MPO(6204956-11)</i>
Porter	une profondeur de 1.3 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'14.5"N 130°32'44.2"W  <i>MPO(6204956-12)</i>
Porter	une profondeur de 1.1 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'14.1"N 130°33'22.1"W  <i>MPO(6204956-13)</i>
Porter	une profondeur de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'20.5"N 130°33'12.5"W  <i>MPO(6204956-14)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.4 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'30.8"N 130°34'03.4"W  <i>MPO(6204956-15)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1.7 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'30.7"N 130°33'57.6"W  <i>MPO(6204956-16)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1.1 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'49.7"N 130°34'00.9"W  <i>MPO(6204956-17)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'35.8"N 130°33'39.0"W  <i>MPO(6204956-18)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'36.8"N 130°33'29.4"W  <i>MPO(6204956-19)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'39.5"N 130°33'40.3"W  <i>MPO(6204956-20)</i>
Rayer	la profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'36.3"N 130°33'20.6"W  <i>MPO(6204956-21)</i>

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.4 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'36.2"N 130°33'20.6"W  MPO(6204956-22)
Rayer	la profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'40.2"N 130°32'56.4"W  MPO(6204956-23)
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'40.1"N 130°32'56.4"W  MPO(6204956-24)
Rayer	la profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'50.4"N 130°32'57.3"W  MPO(6204956-25)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.3 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'50.5"N 130°32'57.6"W  MPO(6204956-26)
Rayer	la profondeur de 2.3 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°36'03.2"N 130°33'05.3"W  MPO(6204956-27)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°36'03.3"N 130°33'05.3"W  MPO(6204956-28)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'23.1"N 130°32'50.1"W  MPO(6204956-29)
Rayer	la profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'21.4"N 130°33'16.3"W  MPO(6204956-30)
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570623	53°35'21.2"N 130°33'15.8"W  MPO(6204956-31)

**6035 - Lake Nipissing / Lac Nipissing(Eastern Portion / Partie est) - Nouvelle édition - 28-DÉC-2001 - NAD 1983**

07-JUIN-2024

LNMD. 29-DÉC-2023

Porter	une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée J11/1 (Voir la Carte 1, Qc)	46°11'57.1"N 079°25'43.4"W  (D2024046) LF(1422.5) MPO(6605274-01)
Rayer	la bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée J5 (Voir la Carte 1, Qc)	46°12'52.0"N 079°28'52.4"W  (D2024047) LF(1422) MPO(6605275-01)

Porter une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanc Mo(A) W 6s, 46°12'51.7"N 079°28'51.5"W  
marquée JC  
(Voir la Carte 1, Qd)  
*(D2024047) LF(1422) MPO(6605275-02)*

**6432 - Kilometre/Kilomètre 1500 to/à Inuvik East Channel - Nouvelle édition - 27-AVR-2018 - NAD 1983**

07-JUIN-2024

LNLM/D. 10-FÉVR-2023

Rayer la profondeur de 6.3 mètres 67°49'20.3"N 134°12'08.7"W  
(Voir la Carte 1, I10)  
*MPO(6605211-01)*

Déplacer la bouée conique de tribord rouge de 67°49'19.7"N 134°12'18.2"W  
(Voir la Carte 1, Qb) à 67°49'19.1"N 134°12'11.8"W  
*MPO(6605211-02)*

Porter une bouée conique de tribord rouge 67°49'40.9"N 134°12'14.4"W  
(Voir la Carte 1, Qb)  
*MPO(6605211-03)*

Déplacer la bouée conique de tribord rouge de 67°50'01.2"N 134°12'39.1"W  
(Voir la Carte 1, Qb) à 67°50'02.5"N 134°12'33.4"W  
*MPO(6605211-04)*

**7664 - Liverpool Bay - Carte nouvelle - 28-FÉVR-1986 - NAD 1927**

07-JUIN-2024

LNLM/D. 12-NOV-2004

Coller l'annexe graphique 70°34'05.2"N 128°03'48.9"W  
Télécharger l'annexe graphique - [https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/7664\\_6605246\\_1\\_202405091058.pdf](https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/7664_6605246_1_202405091058.pdf)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273344  
*MPO(6605246-01)*

## Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

---

### \*613/24 Aides radio à la navigation maritime 2024 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)

#### Page 1-1

#### MODIFIER COMME SUIT:

##### 1.1.1.2 Épaulard résident du sud

- a) L'information de l'AVNAV relative à la zone de limite de vitesse (en vigueur du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre ~~2023~~ 2024) se trouve dans l'~~avertissement de navigation des zones de limite de vitesse.~~ avertissement de navigation des zones de limite de vitesse.
- b) L'information de l'AVNAV relative à la zone de sanctuaire provisoire (en vigueur du 1<sup>er</sup> juin au 30 novembre ~~2023~~ 2024) se trouve dans l'~~avertissement de navigation des zones de sanctuaire provisoire.~~ avertissement de navigation des zones de sanctuaire provisoire.
- c) La distance d'approche à 400 m et l'interdiction qu'un navire se positionne dans la trajectoire d'un épaulard demeurent en vigueur jusqu'au 31 mai ~~2024~~ 2025.

Note : Zone du bassin Roseway à éviter sur une base saisonnière. On recommande aux navires de 300 tonnes brut et plus et transitant dans cette zone de conservation d'éviter ces dernières pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre afin de réduire considérablement le risque de collision entre les navires et les baleines noires de l'Atlantique Nord, dont l'espèce est en voie de disparition. Toutes observations doivent être rapporter à SCTM Halifax.

#### Page 2-7

#### AJOUTER COMME SUIT:

##### 2.1.2 Iqaluit, Nunavut

MMSI : 003160023

Indicatif d'appel : VFF

Heures : H24

*Service disponible en français et en anglais.*

Toutes communications avec les Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne sont enregistrées.

Les services sont disponibles de la mi-mai à la mi-décembre approximativement.

Les dates d'ouverture et de fermeture seront annoncées par un avertissement de navigation.

Pour les services radio, veuillez adresser les appels à Iqaluit radio Garde côtière.

L'information sur la sécurité maritime pour la zone de responsabilité des SCTM Iqaluit peut également être reçue par courriel sur demande.

## Coordonnées

Adresse postale :

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Agent responsable Opérations des SCTM  
Centre des SCTM d'Iqaluit / NORDREG CANADA  
1063 ruelle Niuraivik  
Iqaluit NU X0A 3H0

Téléphone : 867-979-5269 Opérations des SCTM (Est)  
867-979-0310 Opérations des SCTM (Ouest)  
867-979-5724 Opérations NORDREG  
Télécopieur : 867-979-4264 Opérations des SCTM/NORDREG

Télex (téléfax) : 063-15529 NORDREG CDA

Courriel : [IQANORDREG@innav.gc.ca](mailto:IQANORDREG@innav.gc.ca) (opérations)

[AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca](mailto:AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca)

[navarea17.18@innav.gc.ca](mailto:navarea17.18@innav.gc.ca) NAVAREA XVII et XVIII

## Pages 2-9 et 2-11

**MODIFIER COMME SUIT:**

**Tableau 2-4 - SCTM Iqaluit/VFF - Diffusions**

Heure UTC	Site	Fréquence ou voie	Contenus
...	...	...	...
01:15	Inuvik	6218.6J3E	Radiotéléphonie <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, la situation maritime technique et les prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 180, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 112, 113.</li> <li>Avertissements de navigation (Série A) pour le Grand Lac des Esclaves, Hay River, le fleuve Mackenzie et le delta du Mackenzie dans une région délimitée par les secteurs de prévisions maritimes 112 et 113.</li> </ul>
	Hay River	4363J3E	
	Parson's Lake et Enterprise	C26	
	Yellowknife	C85	
02:35	Cambridge Bay	2558J3E	Radiotéléphonie <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, la situation maritime technique et les prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 111 à 122 inclusivement.</li> <li>Avertissements de navigation « Série A » pour les eaux NORDREG à l'ouest de Taloyoak.</li> </ul>
	Inuvik	6218.6J3E	
03:00	Iqaluit	490F1B	NAVTEX : (S) français <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> </ul>

Heure UTC	Site	Fréquence ou voie	Contenus
03:10	Iqaluit	518F1B	NAVTEX : (T) anglais <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> </ul>
03:30	Iqaluit	8416.5F1B	HF IDBE <ul style="list-style-type: none"> <li>Bulletins météorologiques pour les régions METAREAS XVII et XVIII <b>et la partie nord-ouest de la région METAREA IV</b> pour les eaux canadiennes.</li> <li>Avertissements pour les régions NAVAREAS XVII et XVIII <b>et la partie nord-ouest de la région METAREA IV.</b></li> </ul>
07:00	Iqaluit	490F1B	NAVTEX : (S) français <ul style="list-style-type: none"> <li>Avertissements de navigation « Série A » pour les eaux NORDREG dans les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> <li>Bulletins sur les conditions glacielles dangereuses pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150 et 229.</li> </ul>
07:10	Iqaluit	518F1B	NAVTEX : (T) anglais <ul style="list-style-type: none"> <li>Avertissements de navigation « Série A » pour les eaux NORDREG dans les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> <li>Bulletins sur les conditions glacielles dangereuses pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150 et 229.</li> </ul>
11:00	Iqaluit	490F1B	NAVTEX : (S) français <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> </ul>
11:10	Iqaluit	518F1B	NAVTEX : (T) anglais <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> </ul>
12:40	Resolute	2582J3E	Radiotéléphonie <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, la situation maritime technique et les prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 125 à 138.</li> <li>Avertissements de navigation « Série A » pour les eaux NORDREG à l'intérieur des zones de contrôle de la sécurité de la navigation 1, 2, 3, 5, 6, 9 et 13.</li> </ul>
13:15	Inuvik	6218.6J3E	Radiotéléphonie <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, la situation maritime technique et les prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 180, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 112, 113.</li> <li>Avertissements de navigation (Série A) pour Grand Lac des Esclaves, le fleuve Mackenzie et le delta du Mackenzie dans une région délimitée par les secteurs de prévisions maritimes 112 et 113</li> </ul>
	Hay River	4363J3E	
	Parson's Lake et Enterprise	C26	
	Yellowknife	C85	

Heure UTC	Site	Fréquence ou voie	Contenus
13:20	Coral Harbour	2514J3E	<p>Radiotéléphonie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, la situation maritime technique et les prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 151 à 164, 310, 311 et 312.</li> <li>Avertissements de navigation « Série A » pour les eaux NORDREG à l'intérieur des zones de contrôle de la sécurité de la navigation 8, 14 et 16, incluant l'extrémité sud de la Baie d'Hudson, la Baie James, l'Anse Chesterfield et Baker Lake.</li> </ul>
14:10	Killinek	2514J3E	<p>Radiotéléphonie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, la situation maritime technique et les prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 137 à 150 et 228, 229 et 230.</li> <li>Avertissements de navigation « Série A et Série N pertinants » pour les eaux NORDREG à l'intérieur des zones de contrôle de la sécurité de la navigation 9, 10 et 15, incluant la Baie d'Ungava et la côte du Labrador jusqu'à 58N.</li> </ul>
	Iqaluit	2582J3E	
	Iqaluit	4363J3E	
	Iqaluit	6507J3E	
14:35	Cambridge Bay	2558J3E	<p>Radiotéléphonie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, la situation maritime technique et les prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 111 à 122 inclusivement.</li> <li>Avertissements de navigation « Série A » pour les eaux NORDREG à l'ouest de Taloyoak.</li> </ul>
	Inuvik	6218.6J3E	
15:00	Iqaluit	490F1B	<p>NAVTEX : (S) français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> </ul>
15:10	Iqaluit	518F1B	<p>NAVTEX : (T) anglais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 143, 144, 145, 147, 148, 149 et 150.</li> </ul>
15:30	Iqaluit	8416.5F1B	<p>HF IDBE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bulletins météorologiques pour les régions METAREAS XVII et XVIII <b>et la partie nord-ouest de la région METAREA IV</b> pour les eaux canadiennes.</li> <li>Avertissements pour les régions NAVAREAS XVII et XVIII <b>et la partie nord-ouest de la région METAREA IV.</b></li> </ul>
17:05	Cambridge Bay	25583E	<p>Radiotéléphonie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur demande, information sur la lisière des glaces et les prévisions sur les glaces pour les secteurs de prévisions maritimes 111 à 125, 135 à 163, 228, 229, 230, 310, 311 et 312.</li> </ul>
	Inuvik	6218.6J3E	
	Coral Harbour / Iqaluit	2514J3E	
	Iqaluit / Resolute	2582J3E	
...	...	...	...

## **Page 2-30**

### **SUPPRIMER COMME SUIV :**

#### **2.1.7 Prescott, Ontario**

MMSI : 003160029

Indicatif d'appel : VBR

Heures : H24

*Services en français et en anglais.*

Toutes communications avec les Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne sont enregistrées.

Pour les services radio, veuillez adresser les appels à Prescott radio Garde côtière.

### **Coordonnées**

Adresse postale :

Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
Agent responsable – Opérations des SCTM  
Centre des SCTM de Prescott  
401, rue King Ouest  
Case postale 1000  
Prescott ON K0E 1T0

Téléphone : 613-925-4471 Opérations des SCTM

613-925-0666 Bureau AVNAV / NAVAREA XVII et XVIII

Télécopieur : 613-925-4519

Courriel : [Safety.Prescott@innav.gc.ca](mailto:Safety.Prescott@innav.gc.ca) Prescott SCTM  
~~[navarea17.18@innav.gc.ca](mailto:navarea17.18@innav.gc.ca)~~ ~~NAVAREA XVII et XVIII~~  
[AVNAV.SCTMPrescott@innav.gc.ca](mailto:AVNAV.SCTMPrescott@innav.gc.ca)

## **Page 3-22**

### **MODIFIER COMME SUIV :**

#### **3.8.4 Notification préalable à l'arrivée (NPA)**

a. En vertu du *Règlement canadien sur la sûreté du transport maritime* (RSTM), il est exigé qu'une notification préalable à l'arrivée (NPA) soit soumise par les navires avant d'entrer dans les eaux canadiennes. Les informations concernant le format de ces rapports ainsi que les adresses où les faire parvenir se trouvent à la ~~Partie 4.2.9~~ **Partie 4.2.8**.

**Pages 4-77 et 4-78**

**SUPPRIMER COMME SUIT:**

**4.3.11 Inspection des appareils radio**

**Navires inspectés en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique visant à assurer la sécurité sur les Grands Lacs par la radio, 1973 (GLA 1973)**

~~Le GLA 1973 prendra fin le 2 novembre 2023. Après cette date, les navires ayant précédemment fait l'objet d'une inspection en vertu du GLA 1973 n'auront plus besoin de se soumettre à une inspection radio tous les 13 mois. Ces navires devront plutôt suivre le calendrier d'inspection radio établi dans la politique sur la période de validité d'un certificat d'inspection radio émis en vertu du règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation.~~

~~Après le 2 novembre 2023, les navires canadiens exploités dans les Grands Lacs, qui sont assujettis à des inspections radio, seront admissibles à un certificat d'inspection radio valide pour une durée maximale de 4 ans.~~

~~Cette disposition est énoncée à l'article 240 du Règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation (RSN 2020) et dans la politique sur la période de validité d'un certificat d'inspection radio délivré en vertu du Règlement de 2020 sur la sécurité de la navigation.~~

~~Les exigences relatives à l'équipement obligatoire à bord ne changent pas. Les navires doivent toujours respecter les dispositions énoncées à l'article 205 et au paragraphe 253(5) du RSN 2020.~~

~~Les nouveaux certificats seront introduits progressivement, conformément à l'échéancier ci-dessous.~~

~~Toute inspection effectuée à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024 donnera droit à un nouveau certificat valide pour une durée maximale de 4 ans.~~

~~Les certificats d'inspection radio délivrés avant le 2 novembre 2023 pour les navires exploités dans les Grands Lacs seront valides jusqu'à leur date d'expiration.~~

**Calendrier de mise en œuvre des nouvelles périodes de validité**

<u>Période visée par l'inspection</u>	<u>Durée de validité du certificat</u>
<u>Du 2 novembre au 31 décembre 2023</u>	<u>13 mois</u>
<u>Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024</u>	<u>2 ans</u>
<u>Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2024</u>	<u>3 ans</u>
<u>À partir du 1<sup>er</sup> juin 2024</u>	<u>4 ans</u>

## **Pages 4-79**

### **AJOUTER COMME SUIT:**

#### **4.3.11.1 Personnes à contacter pour des inspections radio de navire**

##### **Garde côtière canadienne, Terre-Neuve-et-Labrador**

Pêches et Océans Canada

Téléphone et télécopieur : 1-888-454-3177

Hors du Canada téléphone et télécopieur : 709-772-3467

Courriel : [xnfltsc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:xnfltsc@dfo-mpo.gc.ca)

<https://e-nav.ccg-gcc.gc.ca/irn>

##### **Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard**

Technologiste principal

Pêches et Océans Canada

Garde côtière canadienne

Unité 2 – 185 rue John YEO

Charlottetown PE C1C 3J3

Téléphone : 902-407-7521

Télécopieur : 902-407-7435

Courriel : [xmartsc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:xmartsc@dfo-mpo.gc.ca)

<https://e-nav.ccg-gcc.gc.ca/irn>

##### **Saint John, Nouveau-Brunswick**

Technologiste principal

Pêches et Océans Canada

175 rue McIlveen

Saint John NB E2J 4Y6

Téléphone : 506-636-4743

Télécopieur : 506-636-5000

Courriel : [xmartsc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:xmartsc@dfo-mpo.gc.ca)

<https://e-nav.ccg-gcc.gc.ca/irn>

##### **Dartmouth, Nouvelle-Écosse**

Technologiste principal

Pêche et Océans Canada

Garde côtière canadienne

C.P. 1006

Dartmouth NS B2Y 4A2

Téléphone : 902-407-7521

Télécopieur : 902-407-7435

Courriel : [xmartsc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:xmartsc@dfo-mpo.gc.ca)

<https://e-nav.ccg-gcc.gc.ca/irn>

### **Sydney, Nouvelle-Écosse**

Technologiste principal  
Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
1190, rue Westmount  
Sydney NS B1R 2J6

Téléphone : 902-407-7521  
Télécopieur : 902-407-7435

Courriel : [xmartsc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:xmartsc@dfo-mpo.gc.ca)

<https://e-nav.ccg-gcc.gc.ca/irn>

### **Yarmouth, Nouvelle-Écosse**

Technologiste principal  
Pêches et Océans Canada  
Garde côtière canadienne  
215 rue Main  
Yarmouth NS B5A 1C6

Téléphone : 902-407-7521  
Télécopieur : 902-407-7435

Courriel : [xmartsc@dfo-mpo.gc.ca](mailto:xmartsc@dfo-mpo.gc.ca)

<https://e-nav.ccg-gcc.gc.ca/irn>

## Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

---

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
<b>Côte Atlantique</b>	
<b>ATL 106</b>	Gulf of Maine et Baie de Fundy
<b>ATL 107</b>	Rivière Saint-Jean
<b>Côte du Pacifique</b> (Ces Instructions nautiques sont offertes en anglais seulement.)	
<b>PAC 201</b>	Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

## Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

### CÔTE DU PACIFIQUE

#### DÉTROIT DE JUAN DE FUCA (LF 180 – 216.4)

188.1 <del>G5296.2</del>	Sooke Harbour – alignement extérieur	48 21 36.2 123 42 24.1	F Y .....	2.9	9	Dauphin à 1 pieu, marque de jour blanche <b>avec</b> bande verticale rouge.	À longueur d'année.
188.12 G5296.21		049° <b>38'</b> 100.9 m du feu antérieur.	F Y .....	5.9	9	Dauphin à 1 pieu, marque de jour blanche <b>avec</b> bande verticale rouge.	À longueur d'année.  <b>Carte:3411</b> <b>Éd. 06/24 (P24-037, 038)</b>
188.2 <del>G5296.3</del>	Sooke Harbour – alignement intérieur	48 21 <b>45.1</b> 123 42 <b>34.7</b>	F Y .....	2.8	9	Dauphin à 1 pieu, marque de jour blanche <b>avec</b> bande verticale rouge.	À longueur d'année.
188.22 G5296.31		007° <b>28'</b> 44.8 m du feu antérieur.	F Y .....	4.8	9	Dauphin à 1 pieu, marque de jour blanche <b>avec</b> bande verticale rouge.	À longueur d'année.  <b>Carte:3411</b> <b>Éd. 06/24 (P24-039, 040)</b>

#### STRAIT OF GEORGIA – PARTIE SUD (LF 265.2 – 309.5)

282 G5385	Chemainus Bay – alignement	Extrémité N. du quai de Weyerhaeuser. 48 55 28.0 123 42 49.1	F G .....	10.2	13	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge <b>avec</b> bande verticale blanche.	En opération 24 h. À longueur d'année.
283 G5385.1		<b>018°52'</b> 225.9 m du feu antérieur.	F G .....	15.4	13	Tour à claire-voie tripode, marque de jour rouge <b>avec</b> bande verticale blanche.	En opération 24 h. À longueur d'année.  <b>Carte:3475</b> <b>Éd. 06/24 (P24-041, 042)</b>
307.91 G5399	Roberts Bank, entrée de – alignement	49 01 35.6 123 08 <b>29.9</b>	Q Y 1s	12.3	14	Tour à claire-voie <b>carrée</b> , marque de jour rouge <b>avec</b> bande verticale blanche.	À longueur d'année.
307.92 G5399.1		<b>031° 45'</b> 249.6 m du feu antérieur.	Q Y 1s	17.2	14	Tour à claire-voie <b>carrée</b> , marque de jour rouge <b>avec</b> bande verticale blanche.	À longueur d'année.  <b>Carte:3492</b> <b>Éd. 06/24 (P24-043, 044)</b>

#### VANCOUVER HARBOUR (LF 385.5 – 416.5)

390 G5430	False Creek – Feu à secteurs	Appontement N. du pont Burrard. 49 16 32.7 123 08 <b>10.7</b>	F R W G	5.7	11	Mât.	Rouge de 128° à 131°; blanc de 131° à 132°; vert de 132° à 135°. En opération 24 h. À longueur d'année.  <b>Carte:3493</b> <b>Éd. 06/24 (P24-036)</b>
408.51 <del>G5465.5</del>	Second Narrows – Feu de direction Ouest	49 17 37.4 123 02 45.6	F R .....	8.3	10	Tour à claire-voie carrée blanche, sur un dauphin à 3 pieux.	Visible sur un relèvement de 266°. En opération 24 h. À longueur d'année.  <b>Carte:3494</b> <b>Éd. 06/24 (P24-035)</b>